

Registre n°: ..... Scellé n°: 33491

ADRESSE DE L'INSTALLATION: Rue d'Enbaire 266  
5100 JAMBES. Rue Gauche.

PROPRIETAIRE: M. VANHAELENDOCK - BUFFET.

Adresse: Rue d'ORIGNY 5330 ASSESSE.

DEMANDEUR: IDEM

Adresse: .....

INSTALLATEUR: Bobot Ed. chemin communal 03 5880 FERNELMONT

Adresse: .....

TVA ou Cf: 651-681-130.

DISTRIBUTEUR: ELECTRADEL. Compteur n°: Non placé Index: /

## CONTROLE D'INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

Appareils de mesures utilisés: Mesureur de terre n° SGS: 30059 - Mesureur d'isolement n° SGS: 30059 - Mesureur de continuité n° SGS: 30059

Schéma liaison à la terre: TT - TN-S

Date du contrôle: 6-5-03

Installation: Domestique (RGIE art. 86) TEC EE 102 - 112 - 122 - 902  
Industrielle (RGIE art. 87/86 - 88) TEC EE 201 - 202 - 902

Y a-t-il nécessité de zoner: Non / Oui (TEC EE 511-512)

Type de contrôle: examen de conformité avant mise en usage (RGIE art. 270) (Prescriptions distributeur)  
visite de contrôle périodique (RGIE art. 271) (RGPT art. 262) (Prescriptions distributeur)  
visite de contrôle pour renforcement et/ou changement compteur (RGIE art. 276) (Prescriptions distributeur) (Information importante au verso)

Type d'installation: Existante - Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Chantier:

Type locaux - compris dans l'installation: habitation (maison, appartement, autres...), compteur de chantier "domestique", parties communes d'une installation résidentielle.

Début des travaux: fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 - BA4/BA5: Oui - Non

Raccordement: Tension: 2x230 V AC-DC; Protection raccordement: Existante: A - Prévue: 40A II A

Alimentation tableau principal: 2 x 10 mm², type: XVB; Inter. général: Diff 40 A, type: B

Type électrode de terre: boucle - barres - piquets - conducteur horizontal

Nombre de tableaux: 1; Nombre de circuits term.: 12; R<sub>a</sub> = 3,6 Ω R<sub>i</sub> tot = 600 MΩ

**DESCRIPTION:** Voir schéma en annexe

| Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR) |                     |                       |
|------------------------------------------------------------------|---------------------|-----------------------|
| I <sub>n</sub> (A)                                               | I <sub>cc</sub> (A) | Δ I <sub>n</sub> (mA) |
| 40 A II                                                          | 3000                | 300 mA                |
| Circuit                                                          | Calibre             | Ligne / Utilisateur   |
|                                                                  |                     | Voir schéma           |

| Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR) |                     |                       |
|------------------------------------------------------------------|---------------------|-----------------------|
| I <sub>n</sub> (A)                                               | I <sub>cc</sub> (A) | Δ I <sub>n</sub> (mA) |
| 40 A II                                                          | 3000                | 300 mA                |
| Circuit                                                          | Calibre             | Ligne / Utilisateur   |
|                                                                  |                     | Voir schéma           |

- Les DPCDR installés sont adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre: Oui - Non.
- Les protections installées contre les surintensités sont adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent: Oui - Non.
- Existe-t-il salle de bains - lessiveuse - salle d'eau - lave-vaisselle - séchoir - boiler - salle de douche: Oui - Non.
- Eclairage TBTS placé: Oui - Non.
- Chauffage électrique placé: Oui - Non.

### INFRACTIONS CONSTATEES - REMARQUES - NOTES:

Notes: Equipa en Attente (à Pimix).

- Eclairage non placé.
- Etiquetage à Pimix (encore).
- Câbles XVB 2x10 Daccard du distributeur.

**DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE :** voir verso.

**CONCLUSION:** Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

L'installation est conforme sous réserve de ☐ (voir verso). Le DPCDR général est - et est plombé. Les schémas, unifilaire(s) et de position, ont été visés et sont signés par les deux - trois personnes intéressées.

L'installation n'est pas conforme. Le DPCDR était plombé.

L'installation doit être vérifiée avant le 6/5/2030 (Art. 271 RGIE) ainsi qu'après toute modification ou extension importante.

L'installation peut être mise en service.

L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées.

L'installation ne peut pas être mise - maintenue en service.

L'AGENT VISITEUR:

N° et nom + signature

Contrôle par: Gecontroleerd door

SGS-Bureau NIVELLES

Date/Datum: 6-5-03

Agent 366 P. MONSIEURS

NOM - FONCTION/QUALITE:

Vu agent à la date ci-dessus

Feuillet n° 107691

VISA DU DISTRIBUTEUR:

Netmanagement

Dimitri MALICE

District de Namur

DATE: 9/05/03

BLEE10.07F-12/11/03

Approbation: TDIR